

Ligne nouvelle Montpellier Perpignan

COTECH 20

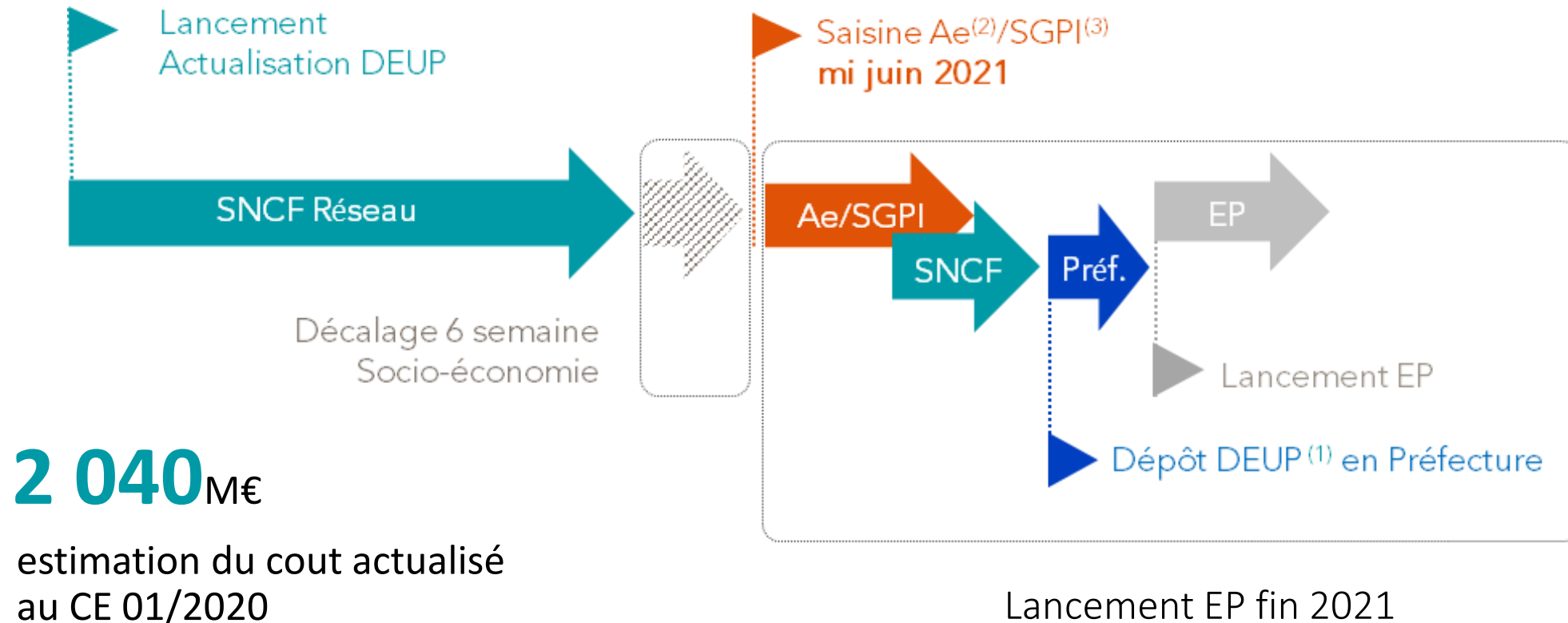
27 avril 2021

SOMMAIRE

- Point d'avancement des études préalables à l'enquête publique de la première phase du projet
- Les gains du projet
- Point d'étape des études d'une société de financement
- Projet de protocole d'intention de financement
- Questions diverses

Point d'actualité sur les études
préalables à l'enquête publique de
la première phase du projet

Point d'avancement des études préalables à l'enquête publique phase 1 du projet



2 040 M€

estimation du cout actualisé
au CE 01/2020

Point sur les conventions de financement

	CFI études n°5	CFi Foncier n°4
CD34		courrier 22/12/20
CD11		
CD66		
Montpellier Métropole		
Sète Agglopoles		courrier 22/03/21
Hérault Méditerranée		Non présentée à délibération le 22/03/21
Béziers Agglo		
Grand Narbonne	Délibération prévue le 03/06/21 close de réciprocité (financement phase 1 et 2) à confirmer	Délibération prévue le 03/06/21 close de réciprocité (financement phase 1 et 2) à confirmer
Carcassonne Agglo	Sous réserve de réciprocité financement phases 1 et 2 par tous les cofinanceurs (délibération du 18/12/20)	Sous réserve de réciprocité financement phases 1 et 2 par tous les cofinanceurs (délibération du 18/12/20)
Perpignan Méditerranée	Sous réserve de réciprocité financement phases 1 et 2 par tous les Cofinanceurs + lancement procédure DUP phase 2 dès l'obtention DUP phase 1 (délibération du 12/04/21)	Sous réserve de réciprocité financement phases 1 et 2 par tous les Cofinanceurs + lancement procédure DUP phase 2 dès l'obtention DUP phase 1 (délibération du 12/04/21)

Point sur les conventions de financement

Cfi études n°5

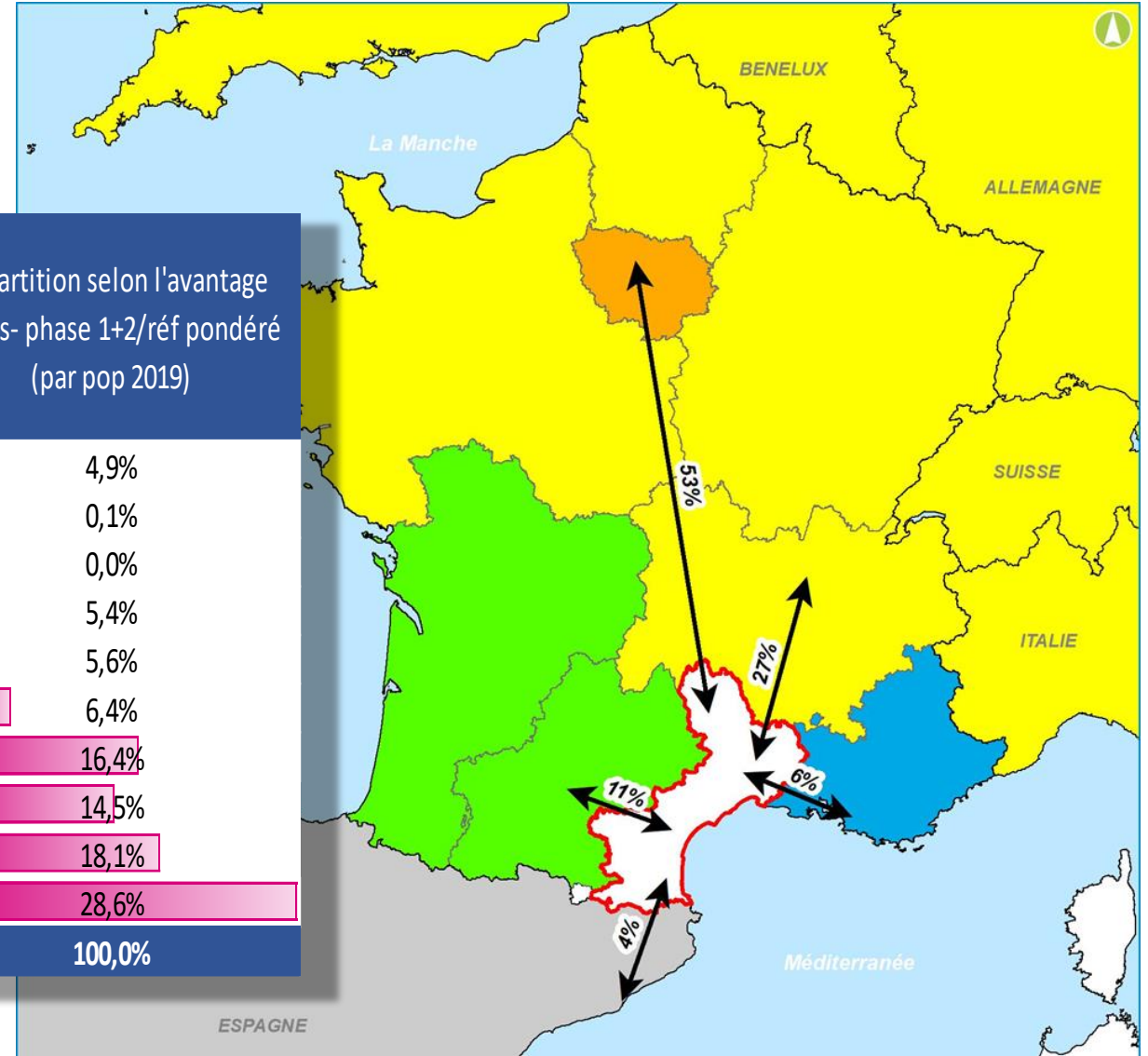
Indispensable pour finaliser le dossier DEUP (post saisine) et organiser l'Enquête Publique

Doit être signée au plus tard début juin avant la saisine de l'Ae/SGPI

Gains du projet

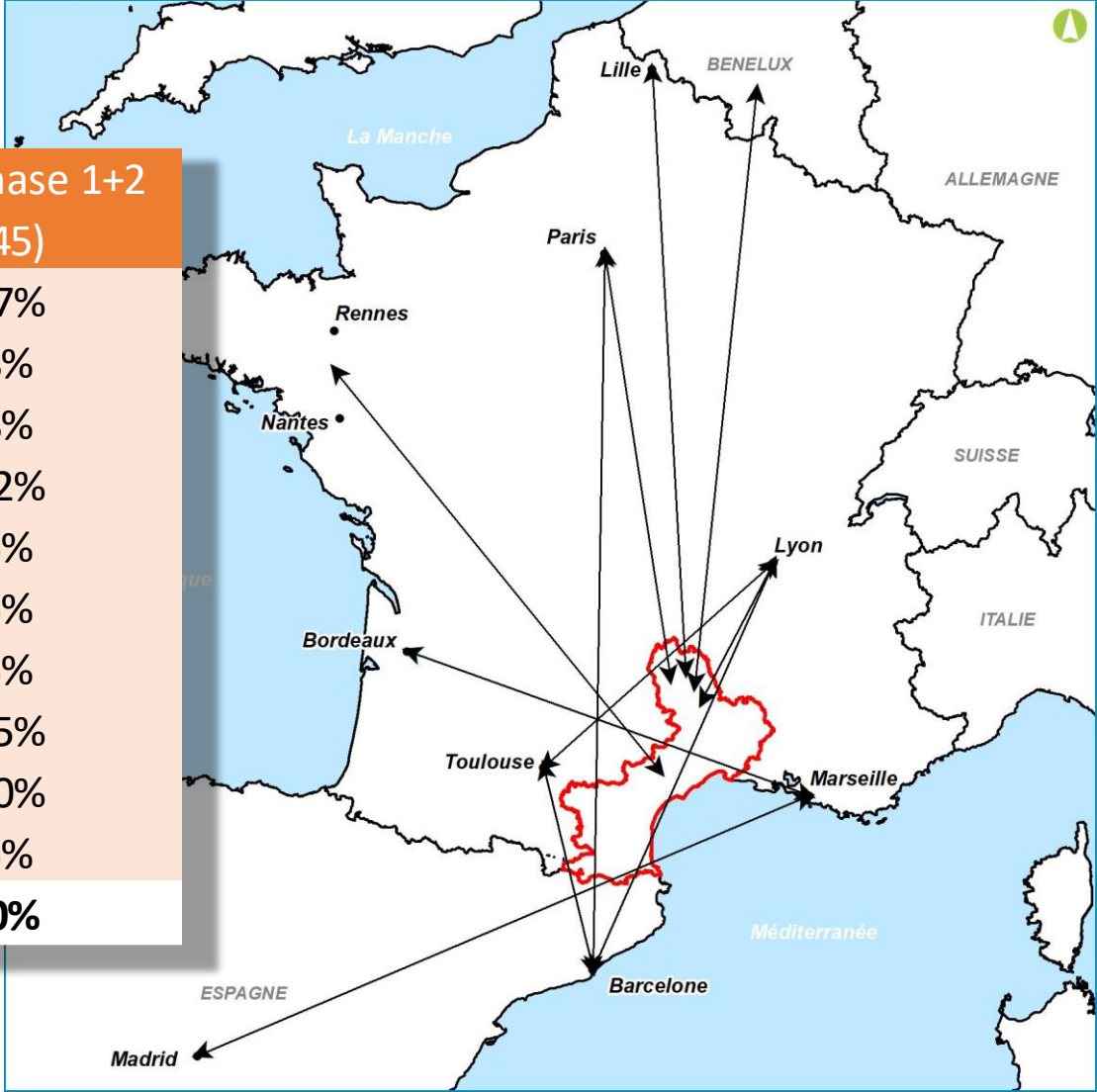
Gains de temps pondérés par les trafics

Cofinaceurs	Pop 2019	Gain phase 1+2/référence pondéré par les trafics LR 2019 (minutes)	Répartition selon l'avantage temps- phase 1+2/réf pondéré (par pop 2019)
Montpellier Méditerranée Métropole	478 548	7,8	4,9%
CA Sète Agglopolé Méditerranée	125 837	0,4	0,1%
CA Hérault-Méditerranée	80 593	0,0	0,0%
CA Béziers-Méditerranée	126 926	32,3	5,4%
CA Grand Narbonne	131 523	32,8	5,6%
CA Carcassonne Agglo	115 831	42,5	6,4%
CU Perpignan Méditerranée Métropole	271 951	46,1	16,4%
Hérault (34)	1 144 892	9,7	14,5%
Aude (11)	370 260	37,3	18,1%
P-O (66)	474 452	46,1	28,6%
Total	3 320 813	23	100,0%



Dessertes

Cofinanceurs	Projet Phase 1+2 (2045)
Montpellier Méditerranée Métropole	16,7%
CA Sète Agglopôle Méditerranée	0,8%
CA Hérault-Méditerranée	0,8%
CA Béziers-Méditerranée	10,2%
CA Grand Narbonne	8,5%
CA Carcassonne Agglo	4,5%
CU Perpignan Méditerranée Métropole	8,5%
Hérault (34)	28,5%
Aude (11)	13,0%
P-O (66)	8,5%
TOTAL	100%



Autres gains du projet

Un doublet de lignes

- ➔ Qui libère de la capacité sur la ligne classique
 - Augmentation de l'offre TER portée par la Région
 - Amélioration de la régularité (qualité de service)
 - Développement du FRET de proximité (port de Sète)
- ➔ Qui permet de réduire les nuisances aux abords de la ligne classique en reportant des circulations FRET sur LNMP (+ traitement acoustique sur la ligne nouvelle)
- ➔ Plus robuste face au changement climatique

Point d'étape des études d'une
société de financement

Point d'étape des études d'une société de financement

- Le cadre législatif posé par l'article 4 de la LOM fixe les conditions suivantes pour créer des EPL :
 - Un ensemble cohérent d'infrastructures d'un coût > à 1 Md€
 - Le projet doit avoir fait l'objet d'une DUP
 - Il doit avoir fait l'objet d'un plan de financement approuvé par l'Etat et les CL
- Des travaux préparatoires ont permis d'identifier des ressources potentielles, soumis à l'avis des services de l'Etat dans le cadre de GPSO
- Un montage fiscal a été proposé à l'Etat, s'appuyant très largement sur celui en vigueur pour le financement de la SGP
 - La taxe sur les bureaux (TSB)
 - La taxe spéciale d'équipement (TSE)
 - Une ressource potentielle complémentaire : la TICPE

Point d'étape des études d'une société de financement

- Le scénario central de création de nouvelles taxes locales s'appuie sur une fiscalité économique
 - Nécessité de justifier des retombées économiques attendues de LNMP
 - L'indicateur retenu : les gains de temps de parcours entre les différents territoires, qui permet de définir un zonage en fonction de l'ordre de grandeur de ces gains,
 - Ce zonage évoluerait entre les deux phases, pour prendre en compte les nouveaux gains de temps de parcours associés à la phase 2,
- Les ressources affectables à la société de financement seraient de l'ordre de 10 M€/an pour l'assiette totale

Simulations indicatives d'une société de financement

Participations financières :

- Ressources budgétaires au rythme du projet
- Société de financement
 - de taxes locales
 - (le cas échéant) de contributions budgétaires complémentaires des collectivités pour boucler le financement

Hypothèses macro-économiques :

- CAPEX : inflation de 2 %/an (à partir du coût 2020)
- Ressources dédiées : indexation de 1,15 %/an
- Taux d'emprunt de moyen/long terme : 2%/an

Principaux résultats indicatifs

- Dans les deux cas, une contribution budgétaire des collectivités reste nécessaire.
- Cette contribution serait lissée dans le cadre d'une société de financement (par exemple sur 40 ans), là où elle serait mobilisée à l'avancement des études et des travaux en cas de financement budgétaire (durée d'environ 2*10 ans au total pour le projet complet).

LNMP phase 1

Paiement des besoins opérationnels (CAPEX)		
Dépenses		
CAPEX	<i>M€courants</i>	2 461
dont estimation 2020	<i>M€2020</i>	2 040
dont inflation	<i>M€courants</i>	421
Ressources		
Etat (40% des CAPEX)	<i>M€courants</i>	984
<i>dont LOM</i>	<i>M€courants</i>	950
<i>dont complément</i>	<i>M€courants</i>	34
Union Européenne (20% des CAPEX)	<i>M€courants</i>	492
Reste à financer	<i>M€courants</i>	984
Total	<i>M€courants</i>	2 461

Simulation d'une société de financement			
Dépenses de la SP			
Reste à financer	<i>M€courants</i>	984	75 %
Intérêt financiers	<i>M€courants</i>	329	25 %
Total	<i>M€courants</i>	1 314	
Ressources de la société de financement			
Ressources dédiés	<i>M€courants</i>	348	27 %
	<i>M€/an (mise en place)</i>	6,9	
Apport budgétaire	<i>M€courants</i>	966	73 %
<i>dont fixe</i>	<i>M€/an</i>	24	Moyenne
<i>dont Intérêt</i>	<i>M€/an</i>	16	Fixe
<i>dont Intérêt</i>	<i>M€/an</i>	8	Moyenne
Total	<i>M€courants</i>	1 314	

LNMP complète

Paiement des besoins opérationnels (CAPEX)		
Dépenses		
CAPEX	<i>M€courants</i>	7 931
dont estimation 2020	<i>M€2020</i>	6 000
dont inflation	<i>M€courants</i>	1 931
Ressources		
Etat (40% des CAPEX)	<i>M€courants</i>	3 172
<i>dont LOM</i>	<i>M€courants</i>	2 850
<i>dont complément</i>	<i>M€courants</i>	322
Union Européenne (20% des CAPEX)	<i>M€courants</i>	1 586
Reste à financer	<i>M€courants</i>	3 172
Total	<i>M€courants</i>	7 931

Simulation d'une société de financement			
Dépenses de la SP			
Reste à financer	<i>M€courants</i>	3 172	80 %
Intérêt financiers	<i>M€courants</i>	819	20 %
Total	<i>M€courants</i>	3 992	
Ressources de la société de financement			
Ressources dédiés	<i>M€courants</i>	489	12 %
	<i>M€/an (mise en place)</i>	10	
Apport budgétaire	<i>M€courants</i>	3 503	88 %
<i>dont fixe</i>	<i>M€/an</i>	88	Moyenne
<i>dont Intérêt</i>	<i>M€/an</i>	67	Fixe
<i>dont Intérêt</i>	<i>M€/an</i>	20	Moyenne
Total	<i>M€courants</i>	3 992	

Projet de protocole d'intention de financement

Projet de protocole d'intention de financement

- Besoin de consolider le texte et les principales clauses en amont de la saisine de l'AE et du SGPI
- En attente des retours sur le texte transmis à l'occasion du précédent COTECH d'ici le 12 mai (échéance impérative)
- Tour de table financier à boucler d'ici fin mai

Clés de répartition des financements budgétaires

- Le financement budgétaire sera apporté par l'UE, l'Etat, la Région et les collectivités locales partenaires.
- Les clés proposées sont destinées à répartir leur contribution entre les collectivités partenaires en tenant compte de leur capacité et des avantages apportés par le projet.

Clés de répartition des financements budgétaires

- Quatre critères sont proposés:
 - La population
 - La capacité financière
 - Les gains de temps
 - Les dessertes
- Les indicateurs « gains de temps » et « dessertes » ont été calculés pour le projet complet (phases 1 et 2)
- Les critères sont été pondérés chacun pour 1/4

Clés de répartition des financements budgétaires

	Population	Capacité financière	Gains de temps	Dessertes	Synthèse
Conseil Départemental de l'Hérault	34,5%	38,3%	14,5%	28,5%	28,9%
Conseil Départemental de l'Aude	11,1%	10,7%	18,1%	13,0%	13,2%
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	14,3%	16,8%	28,6%	8,5%	17,1%
Métropole Montpellier Méditerranée Métropole	14,4%	16,7%	4,9%	16,7%	13,1%
Communauté d'agglomération Sète agglomération Méditerranée	3,8%	2,8%	0,1%	0,8%	1,9%
Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée	2,4%	1,1%	0,0%	0,8%	1,1%
Communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée	3,8%	3,1%	5,4%	10,2%	5,6%
Communauté d'agglomération Le Grand-Narbonne	4,0%	2,6%	5,6%	8,5%	5,2%
Communauté d'agglomération Carcassonne-Agglomération	3,5%	1,5%	6,4%	4,5%	4,0%
Communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée	8,2%	6,4%	16,4%	8,5%	9,9%

Les pourcentages s'appliquent au montant de la contribution des partenaires (et non au montant total du projet)

Une hypothèse de répartition

Sur la base d'une contribution des partenaires à hauteur de **20%** du montant du projet

Conseil Départemental de l'Hérault	5,8%
Conseil Départemental de l'Aude	2,6%
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	3,4%
Métropole Montpellier Méditerranée Métropole	2,7%
Communauté d'agglomération Sète agglomération Méditerranée	0,4%
Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée	0,2%
Communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée	1,1%
Communauté d'agglomération Le Grand-Narbonne	1,0%
Communauté d'agglomération Carcassonne-Agglomération	0,8%
Communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée	2,0%

Une comparaison des deux modalités de financement

Illustration sur la participation à la phase 1 du projet

- Participation budgétaire à hauteur de 20% du projet (hypothèse 1)
- Contribution à hauteur de 50% de l'apport budgétaire à la société de financement (hypothèse 2)

	CD Aude	CA Perpignan Méditerranée
Hypothèse 1	65,2 M€ _{courant}	48,6 M€ _{courant}
Hypothèse 2	1,6 M€ _{courant} /an	1,2 M€ _{courant} /an

Financement des acquisitions foncières

Les acquisitions foncières (1/2)

Cfi 1, 2 et 3 → **28,8**M€

Au 31/12/2020 → **110** propriétés acquises pour **28,45**M€

Prévisions 2021/22 → **47** propriétés pour **23,6**M€ (+ 10 depuis le Cotech de fév)

46 sur l'Hérault dont 37 sur la commune de Villeneuve les Béziers (16 en phase 1)

Fonds disponibles → **3**M€ sur Cfi n°4 (dont Région et Etat)

Besoins supplémentaires → **20,6**M€ dont 6,1M€ en 2021

Estimations 2023 → **10**M€ (si convention financement LNMP signée en 2024)

Les acquisitions foncières (2/2)

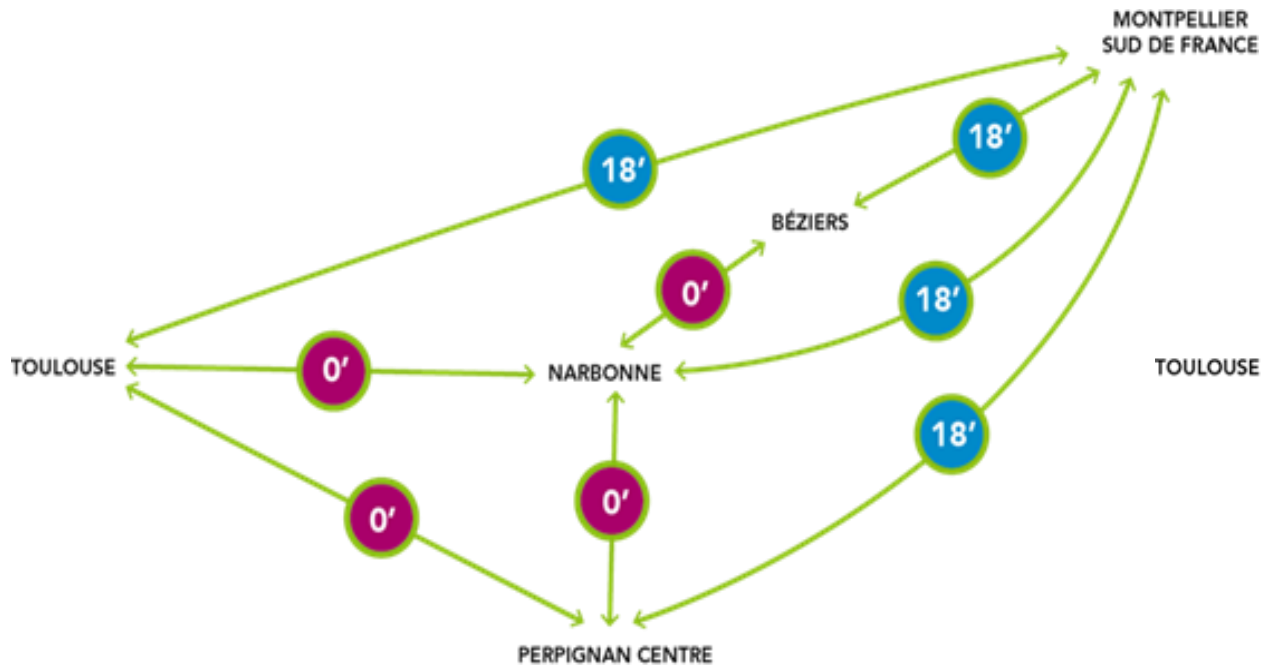
Estimations phase 2 → 5 M€ par an à partir de 2024

Proposition d'intégrer les acquisitions foncières de la phase 2 dans le protocole de financement en cours d'élaboration

Annexes

Rappel des gains de temps bruts (infrastructure)

Gains de temps phase 1



Gains de temps projet complet

